



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes
du Cégep de Drummondville**

Décembre 2015

Introduction

Le Cégep de Drummondville a adopté une nouvelle version de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en mai 2015. La politique a été mise en vigueur dès son adoption et s'applique à l'ensemble des programmes d'études conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Cégep de Drummondville lors de sa réunion tenue le 7 décembre 2015. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique, qui comporte huit sections, débute par un préambule puis expose des finalités, des objectifs et des principes. Un article répartit le partage des responsabilités et un autre détaille le système d'information sur les programmes d'études. Une section porte spécifiquement sur l'évaluation du processus d'assurance qualité et une autre sur l'élaboration du devis pour une évaluation. Enfin, deux autres articles s'intéressent au processus d'évaluation de même qu'aux mécanismes d'autoévaluation et de révision de la politique.

La politique est complétée par des annexes et par un guide de gestion des programmes d'études.

Cette version révisée tient notamment compte des critères liés à l'évaluation du système d'assurance qualité du Collège

Finalités et objectifs

La politique expose clairement des finalités et des objectifs. À travers ceux-ci s'exprime le souci d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement et de la formation offerte. La politique accorde une attention aux principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

Partage des responsabilités

Le partage des responsabilités de la mise en œuvre des moyens est présenté dans la PIEP. La Direction des études est responsable de la mise en œuvre de la politique et de la mise en place du système d'information sur les programmes. C'est également à la Direction des études que revient la responsabilité de déterminer les programmes à évaluer. Selon le type d'évaluation de programme, le comité de programme met en place un comité de travail qui élabore le devis d'évaluation, participe aux travaux et à la

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

rédaction du rapport, met en place le plan d'action et soumet les résultats au comité de programme et à la Direction des études pour approbation. La politique prévoit que le conseil d'administration adopte le rapport et, par conséquent, le plan d'action qui y est intégré. Le comité de programme rend compte annuellement de la mise en œuvre du plan d'action dans son rapport annuel.

La politique prévoit des modalités d'évaluation qui assureront une participation des principaux intéressés par le programme, notamment les professeurs et les étudiants.

Système d'information sur les programmes

La politique prévoit la mise en place d'un système d'information sur les programmes d'études qui est constitué des informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation de programme. Ce système lui permet également de dresser un portrait annuel de la qualité du programme selon les six critères de la politique. Il est prévu que le Collège puise ses données de différentes sources, dont des données perceptuelles, des statistiques ministérielles et des statistiques institutionnelles.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique prévoit trois types d'évaluation de programme, soit l'évaluation continue, l'évaluation ciblée et l'évaluation complète. L'évaluation continue se réalise à partir des données provenant du système d'information et permet aux responsables d'un programme de cibler tant les points forts que les points à améliorer afin d'établir un plan d'action. Ce plan d'action, visant l'amélioration de la qualité du programme, conduit au maintien ou à l'actualisation du plan stratégique du programme, mais peut aussi mener à une évaluation ciblée ou complète du programme. L'évaluation ciblée d'un programme est quant à elle nécessaire lorsque l'analyse des données provenant du système d'information fait ressortir une problématique qui perdure et pour laquelle les moyens retenus au plan d'action n'ont pas permis de corriger la situation. Enfin, l'évaluation complète du programme, qui examine l'ensemble des critères, est exigée par la direction responsable du programme lorsque des problématiques importantes sont décelées lors de l'analyse des données du système d'information ou lorsque le plan d'action établi lors de l'évaluation ciblée n'a pas donné les résultats escomptés. Une évaluation complète peut également être demandée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par la Direction des études. La politique ne précise aucune périodicité, mais la Commission comprend que par le biais de ses bilans sommaires relatifs au vécu d'un programme, le Collège s'assure d'évaluer en continu l'ensemble des six critères pour chacun de ses programmes.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique contient les six critères nécessaires lui permettant d'apprécier les principales dimensions d'un programme : la pertinence, la cohérence, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants puis la qualité de la gestion du programme.

L'évaluation ciblée ou complète comprend un devis d'évaluation, qui tient compte notamment des critères d'évaluation retenus, des objets d'évaluation, des moyens à mettre en place et du calendrier de réalisation.

Le processus d'évaluation d'un programme comprend les étapes essentielles à la réalisation d'évaluations efficaces : l'élaboration et l'approbation d'un devis d'évaluation, la réalisation de l'évaluation, incluant les éléments que doit contenir le rapport, ainsi que les modalités de réalisation du plan d'action.

Mécanisme de révision de la politique

La PIEP décrit un mécanisme d'autoévaluation de son application qui évalue la conformité et l'efficacité de la politique, et ce, au besoin ou tous les cinq ans. La Direction des études est responsable des évaluations de l'application de la PIEP. Les responsables des comités de programme et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises font état, dans leur rapport annuel, de l'application de la PIEP.

La politique peut être révisée en tout temps. La Direction des études prend en considération les suggestions de modification qu'elle reçoit des personnes et des instances responsables de son application. Ces modifications sont soumises à la Commission des études qui les recommandent au conseil d'administration. La politique révisée est adoptée par le conseil d'administration.

Par ailleurs, l'évaluation du processus d'assurance qualité lié à l'application de la politique est réalisée périodiquement et permet de poser un jugement sur tous les critères d'évaluation prévus à la PIEP. Un rapport est réalisé conjointement par les directions responsables des programmes d'études pour témoigner du système d'assurance qualité du Collège.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Cégep de Drummondville est **entièrement satisfaisante**. Elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Stéphanie Baron-Arguin

COPIE CERTIFIÉE CONFORME